

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de NORON LA POTERIE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil-vingt six, le 9 mars 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
04.03.2026

Date d'affichage :
04.03.2026

Présents: Mmes Florence Fages, Elisabeth Levillain,
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404686-20260320-CM05-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2026
Notification : 20/03/2026

Excusé : Guillaume Pastre

2026 - 005

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Taux d'imposition 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2026 sont :

- Taxe foncière (bâtie) : 35.14 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 34,11 %
- Taxe d'habitation : 10,18 %

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 09 mars 2026

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 13.03.26
et publication ou notification du 13.03.26

